

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2006

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 41

présenté par  
Mme Fraysse, M. Gremetz, Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 9**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rejeter l'annexe B décrivant les prévisions de recettes à venir (2007-2010). En effet, le manque de sincérité des comptes comme l'absence de volonté profonde de réformer l'assiette des cotisations sociales patronales empêchent toutes perspectives sérieuses de rétablissement des comptes de la sécurité sociale.